

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 mars 2016 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence.

Absents : M.Mme GARRACHON Annie (procuration à Mme Mège), EMPSON Valérie (procuration à M. De Jésus), ROSSIGNOL Alexis (procuration à Mme Ferreira), BOUCETTA Mounia (procuration à M. Manuby), BERTHIER Yannick (procuration à Mme Lonchambon).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- AFFAIRES FINANCIERES
 - o Comptes administratifs et comptes de gestion 2015
 - o Budget 2016
- TRAVAUX
- SIEG
- ASSAINISSEMENT
- AFFAIRES FONCIERES
- SUBVENTIONS
- INTERCOMMUNALITE
- QUESTIONS DIVERSES

Deux personnes assistaient à la réunion.

AFFAIRES FINANCIERES

Comptes administratifs 2015 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Isabelle MEGE, adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Mr Didier MANUBY, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,
 - 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Le Conseil Municipal a voté pour à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX en euros	1 363 099.89	1 794 462.52	694 936.72	822 761.19
Résultats de clôture en euros		431 362.63		127 824.47

L'excédent de fonctionnement sera repris sur le budget primitif 2016 :

- en fonctionnement : 313 151.10 €
- en investissement : 118 211.53 €

ATELIER-RELAIS

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX en euros	12 141.48	12 141.48	8 421.99	8 421.99
Résultats de clôture en euros		0		0

LOTISSEMENT COMMUNAL

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX en euros	95 570.77	95 570.77	139 496.83	43 926.13
Résultats de clôture en euros			- 95 570.70	

ASSAINISSEMENT

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX en euros	34 867.63	72 807.78	269 061.70	412 925.57
Résultats de clôture en euros		37 940.15		143 863.87

L'excédent de fonctionnement sera repris sur le budget primitif 2016 :

- en fonctionnement : 0 €
- en investissement : 37 940.15 €

Comptes de gestion 2015 :

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par la Receveuse municipale, qui n'appellent ni observations ni réserves.

Affectation des résultats d'exploitation 2015 :

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats de l'exercice 2015 :

BUDGET COMMUNAL

	en euros
RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER	
• Résultat de l'exercice	308 665.92
• Résultat antérieur	122 696.71
TOTAL A AFFECTER	431 362.63
• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	118 211.53
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créateur)	313 151.10

ASSAINISSEMENT

	en euros
RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER	
• Résultat de l'exercice	37 940.15
• Résultat antérieur	0
TOTAL A AFFECTER	37 940.15
• Solde d'exécution de l'exercice	- 74 757.62
• Solde d'exécution cumulé	143 863.87

	• Dépenses d'investissement	292 400.00
	• Recettes d'investissement	94 962.00
SOLDE		- 197 438.00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015		53 574.13
	• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	37 940.15

ATELIER-RELAIS

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER	en euros	0
	• Résultat de l'exercice	0
	• Résultat antérieur	0
TOTAL A AFFECTER		0
	• Solde d'exécution de l'exercice	0.04
	• Solde d'exécution cumulé	-0.04
Affectation des RÉSULTATS d'exploitation de l'exercice		0

Budget communal 2016 :

M. le Maire présente le budget primitif 2016 et les prévisions d'investissement. L'excédent de fonctionnement 2015 sera repris sur le budget primitif 2016 en fonctionnement pour 313 151,10 € et en investissement pour 118 211,53 €.

Le budget 2016 s'équilibrera à 1 760 027 € en recettes et dépenses.

M. Estier demande quel sera le montant du FPIC pour 2016. M. le Maire répond qu'il sera identique à 2015.

Mme Lonchambon remarque sur le CA 2015 que le poste Fournitures d'entretien est plus élevé que les années précédentes. M. le Maire l'informe que les dépenses pour la cabane des chasseurs d'environ 8 000 € ont été payées sur ce poste.

Les investissements prévus pour 2016 sont la mise en sécurité et accessibilité du Foyer rural, l'acquisition d'un colombarium, la réfection des murs du cimetière, en attente de l'intervention de l'entreprise), le remplacement de la chaudière de La Poste, la réhabilitation de la salle du stade et des vieux vestiaires avec mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Des travaux de voirie et d'éclairage public sont également prévus. L'acquisition de matériel sera également engagée : des postes d'ordinateurs pour les services administratifs, une tondeuse suite à une panne conséquente du moteur de l'ancienne, un véhicule suite au vol dans les ateliers municipaux, de l'équipement en tables et chaises pour la salle de Comps, remplacement de poteaux d'incendie. Afin de contribuer à la réduction de la vitesse sur la Commune, un radar pédagogique sera investi. Un nouvel aménagement du jardin public sera réalisé et les travaux du lotissement seront soldés en 2016 à hauteur de 98 000 €. Les prévisions de dépenses s'élèveront à 893 826 € alors que les recettes seront de 793 826 €, soit une différence couverte par un emprunt de 100 000 €.

M. Estier estime qu'il y a une « non-connaissance des éléments en matière des dotations et subventions DGF et FPIC ». En effet, il déplore qu'à ce stade d'avancement des budgets, l'Etat n'ait pas encore porté à la connaissance des communes les montants exacts de DGF pour 2016.

M. le Maire demande le vote du conseil pour le budget 2016 : approbation avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes Lonchambon et Alves, M. Estier et Berthier,).

Budgets annexes 2016 :

Lotissement Les Frênes : Les prévisions en dépenses et recettes s'établissent à 291 142 € en fonctionnement et 241 142 € en investissement.

Le Conseil Municipal adopte le budget lotissement avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes Alves et Lonchambon, M. Estier et Berthier).

Atelier-relais : Les prévisions et recettes seront en fonctionnement de 1 594 € et en investissement de 8 772 €. Ce budget est adopté à l'unanimité.

Assainissement : Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 73 750 € et pour l'investissement à 566 831 €. Ce budget est adopté à l'unanimité.

Vote des taux des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux en 2016, soit :

- Taxe d'habitation : 8,31 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,55 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,99 % .

TRAVAUX :

Murs du cimetière : Après plusieurs demandes à l'entreprise Maignol, titulaire du marché, les travaux ne sont toujours pas commencés. Contact sera pris à nouveau et un délai de réalisation devra être fixé.

Stade municipal : Un nouveau projet a été remis par l'architecte incluant la réfection des anciens vestiaires pour un montant de 154 000 € HT, hors mission de maîtrise d'oeuvre.

Foyer rural : Les devis remis par les entreprises pour les lots de gros-œuvre, menuiserie, plâtrerie-peinture et électricité sont à l'étude par le Cabinet Cristina. Une mission de vérification sécurité incendie des aménagements avant ouverture au public et la vérification initiale des installations électriques sera confiée au Cabinet SOCOTEC pour 1 550,00 € HT. L'accord du Conseil municipal est donné pour la réalisation de la mission par le cabinet SOCOTEC.

Tracteur-tondeuse : Après obtention et examen d'un devis pour une éventuelle réparation du moteur de la tondeuse en panne, la réparation est onéreuse. Il s'avère raisonnable de faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse. La commande a été passée aux ETS VACHER pour 19 200 € et reprise de l'ancienne tondeuse de 3 000 €, soit un prix net de 16 200 €.

SIEG :

Accord est donné à l'unanimité pour la réalisation d'extension d'éclairage public dans différents quartiers : Chemin de Comps, Le Boucheix et Avenue de la Gare. Le devis total fourni par le SIEG est de 22 000 €, pris par moitié par la Commune, soit 11 001 €.

En parallèle, il sera nécessaire de mener un travail d'étude sur les coupures d'éclairage à réaliser dans la Commune afin de générer des économies d'énergie.

ASSAINISSEMENT :

Travaux de la tranche 2 : Ils débuteront courant juin avec l'entreprise Besançon dans les quartiers des Cerisiers, Chemin des Creux, Tournobert...

Avenant n° 1 : Le Maire informe le Conseil que suite aux travaux d'assainissement de la tranche 1, des travaux d'aménagement de voirie plus conséquents pour l'enfouissement des réseaux secs et du réseau d'eau potable ont été engagés. Ceci nécessite de régulariser la rémunération du maître d'œuvre, la SAS SOMIVAL, qui a suivi ces travaux supplémentaires. L'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre a donc pour objet la rémunération du maître d'œuvre sur la tranche ferme 1, suite à l'accroissement de l'enveloppe des travaux décidés par la Commune pour un montant de 2 245.15 € HT, portant le marché total à 81 184,09 € HT, soit 97 420,91 € TTC.

Acquisitions de parcelles : Suite aux travaux d'assainissement de la tranche 1, dans la Rue du Chauffier, des alignements ont été délivrés sur des propriétés privées. Les parcelles de terrain issues de ces alignements feront l'objet d'acquisitions par la Commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. Laurent MAZERON, Adjoint au Maire, à signer les actes notariés constitués suite aux régularisations de voirie.

AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AM 344-346-349-170-345, d'une superficie totale de 891 m² comprenant une habitation, vendues par la SCI ROUGIER Frères au profit de Mme Malvina JACQUEMET, pour 57 500 €.

- AO 38-157-187-189, d'une superficie totale de 3 920 m², comprenant une habitation, vendues par Mme Eliane RIQUE épouse MAZE au profit de M. Nicolas PISICCHIO, pour 51 000 €.

- AN 604, d'une superficie de 1 178 m², vendue par Mme Sophie FERRANDON au profit de M. Alexandre SANNE et Melle Fanny VAZEILLE pour 18 400 €.

SUBVENTIONS

Prestations Union Musicale en Combrailles : Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 3 abstentions (Mmes Raquel FERREIRA et Corine LOBJOIS, M. Alexis Rossignol), décide d'autoriser le Maire à procéder au règlement de la facture de l'Union Musicale en Combrailles pour un montant de 1 200 €.

Subventions : Accord à l'unanimité pour les subventions au COS du personnel (6 001 €) et Coopérative école primaire pour le voyage de mai 2016 (3 000 €), 2 abstentions (Mme Corine LOBJOIS et M. Fernand ANTUNES) pour le Comité des Fêtes (3 000 €).

INTERCOMMUNALITE

Nouveau périmètre de la Communauté de Communes : La Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'oriente vers un périmètre calqué sur le nouveau canton de St-Georges-de-Mons. La décision sera prise prochainement pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017.

Croix-Mallet 2 : L'EPF-SMAF a donné son accord pour l'acquisition de 2 bâtiments pour le compte de Manzat Communauté. Le projet de l'OPHIS est prévu pour 2017 – 2018.

EHPAD des Ancizes-Comps : le Cabinet GERONTIM propose la création d'un nouvel EHPAD avec 41 lits (soit une augmentation du nombre de lits par rapports aux 34 lits actuels), qui sera soumis à l'avis des organismes de tutelle : le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé. L'ancien EHPAD pourrait être réhabilité et permettre l'installation de divers services autour de la création d'un Pôle Social. M. Estier pense que le nombre de lits créé est insuffisant pour un coût trop élevé. M. Le Maire et Mme Isabelle Mège évoquent leur satisfaction de voir le projet de nouvelle construction (qui pourrait être évolutif dans le temps) aboutir pour l'EHPAD située sur la commune des Ancizes-Comps.

Voirie communautaire : Le budget alloué par Manzat-Communauté pour 2016 a été augmenté de 100 000 €.

Communes nouvelles : Une réunion d'information aura lieu avec les élus de St Georges de Mons, en présence de Mme la Députée. La Commune de Queuille semble également intéressée.

M. De Jésus s'interroge sur le siège de la future communauté et la nouvelle organisation de ses services.

QUESTIONS DIVERSES :

Vol de matériel dans les locaux municipaux : Le Maire a été contacté par la Gendarmerie qui a retrouvé du matériel volé. Il semble que plusieurs outils appartiendraient à la Commune.

Petit patrimoine : M. l'Adjoint Antunes a mis en place un groupe de bénévoles pour l'ouverture et le nettoyage de chemins dans le village de Fontelun. Ont ainsi pu être mis en évidence une fontaine et un lavoir. La compétence «Rénovation du Petit Patrimoine » est portée par Manzat Co.

Routes départementales : Le Conseil Départemental va réaliser des travaux de réfection de l'entrée de bourg au niveau de l'école maternelle et une partie de la Rue de la Plaine des Champs.

Don de matériel informatique : Le Conseil Départemental a fourni gratuitement du matériel informatique d'occasion de 2012 à l'attention des écoles. L'école maternelle a ainsi pu renouveler son parc informatique vieillissant. Un équipement en logiciels (système d'exploitation et logiciels éducatifs agréés par l'Education Nationale) a été requis pour les 20 nouveaux ordinateurs installés.

Opération WIFI 63 : Mme Isabelle Mège expose les modalités d'adhésions à l'opération WIFI63 (installation de bornes WIFI dans les communes) portée par le Conseil Départemental et La Poste. L'opération a été prolongée. Le Conseil ne souhaite pas participer pour le moment.

Fête des écoles : Les écoles proposent un spectacle musical le 1^{er} avril au Foyer rural.

Association La Ressourcerie : L'Assemblée Générale aura lieu le 02 avril à St Maurice de Pionsat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.